

**MAIRIE DE COURSON-MONTELOUP****Place des Tilleuls****(91680)**

☎ 01 64 58 90 01 📠 01 64 58 81 58

✉ [monteloup.mairie@wanadoo.fr](mailto:monteloup.mairie@wanadoo.fr)<http://www.courson-monteloup.fr>**COMPTE RENDU  
CONSEIL MUNICIPAL DU  
DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE ONZE**

*L'An Deux mille onze et le lundi dix neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

Sous la Présidence de : Monsieur **ARTORÉ** Alain, Maire,

Présents :

Mesdames **BAUMELOU** Carole, **BOUQUETY** Isabelle et messieurs **CHAINTREUIL** Daniel, **DOS SANTOS** Carlos, **GAUTIER** René, **GIARD** Jean-Claude, **GUENNEC** Daniel, **LABEAUT** Gilles

Absents:

Monsieur **SAVARIAUD** Laurent,

Pouvoirs :

Madame **MONNERAT** Cathy a donné pouvoir à Madame **BOUQUETY** Isabelle,

Madame **BAUMELOU** Carole est nommée secrétaire de séance.

OBJET :

- **Participation financière du Conseil Général travaux RD152,**
- **Décisions modificatives M49, M14,**
- **Désignation délégué titulaire et délégué suppléant SIVOA,**
- **Subvention CLIC Hurepoix,**
- **Indemnité de conseil de Mme DA COSTA,**
- **Dépenses investissement,**
- **Questions diverses.**



## MAIRIE DE COURSON-MONTELOUP

Place des Tilleuls

(91680)

☎ 01 64 58 90 01 📠 01 64 58 81 58

✉ [monteloup.mairie@wanadoo.fr](mailto:monteloup.mairie@wanadoo.fr)

<http://www.courson-monteloup.fr>

### **PARTICIPATION FINANCIERE DU CONSEIL GENERAL TRAVAUX RD152,**

La configuration actuelle du carrefour de la RD152 avec les voies communales n° 2, 3 et 5 sur le territoire des communes de Briis sous Forges et Courson Monteloup rend délicate son franchissement.

Depuis des années, un dossier est en cours d'instruction dans les services UTD Ouest du Conseil Général en vue de sécuriser ce carrefour par l'aménagement d'un giratoire.

Pour réaliser ce type de travaux, le Conseil Général demande désormais aux communes concernées une participation financière, soit respectivement 25000 € et 15000 € pour Courson Monteloup et Briis Sous Forges.

Le coût du rond-point est estimé à 195.000 € HT.

Le Département assurerait la part principale du financement, soit 155.000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
**ACCEPTE** cette participation financière à la charge de la commune à concurrence de 25000 €,

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur Alain ARTORÉ à l'effet de signer tous documents relatifs à cette participation.

### **DECISIONS MODIFICATIVES M49, M14,**

Madame DA COSTA Receveuse Municipale de la Trésorerie de Limours nous a informés qu'une décision modificative doit être prise concernant le chapitre 21 du budget assainissement.

Au budget primitif une ligne de 9000€ a été prévue pour le compte 213 (constructions) et il est constaté un dépassement de 518,93 €.

Il est proposé d'adopter la décision modificative assainissement n° 1 pour normaliser le compte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
**APPROUVE** la décision modificative présentée.

Un habitant de la commune a déposé un permis modificatif qui a été accordé suite à une diminution de SHON.

La TLE correspondante au 1<sup>er</sup> permis ayant déjà été versée à la commune et suite à la rectification du permis, un surplus de TLE doit être restitué à la direction générale des finances.

De ce fait le compte 10223 (TLE) en dépenses, doit être abondé de la somme de ce remboursement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
**APPROUVE** la décision modificative présentée.

**MAIRIE DE COURSON-MONTELOUP**

Place des Tilleuls

(91680)

☎ 01 64 58 90 01 📠 01 64 58 81 58

✉ [monteloup.mairie@wanadoo.fr](mailto:monteloup.mairie@wanadoo.fr)<http://www.courson-monteloup.fr>**DESIGNATION DELEGUE TITULAIRE ET DELEGUE SUPPLEANT SIVOA,**

Suite à l'arrêté n° 2011-PREF-DRCL-579 du 19 octobre 2011 portant adhésion des quatre communes du bassin versant de la Charmoise, notre commune de Courson Monteloup fait désormais partie du SIVOA et doit désigner deux délégués au Syndicat : 1 délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après avoir recueilli les candidatures de MM Alain ARTORÉ et Daniel GUENNEC et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**NOMME** Monsieur Alain ARTORÉ délégué titulaire au Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orge Aval,

**NOMME** Monsieur Daniel GUENNEC délégué suppléant au Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orge Aval,

**SUBVENTION CLIC HUREPOIX,**

Il est rappelé que la convention de partenariat signée avec le CLIC du Hurepoix prévoit le versement par la Commune d'une participation financière dont le montant est calculé en fonction du nombre d'habitants.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'octroyer pour 2012, une participation de 495 €

**INDEMNITE DE CONSEIL DE MME DA COSTA,**

Madame DA COSTA Brigitte, Receveur Municipal de la Trésorerie de Limours depuis juillet 2011, a fait parvenir en mairie son décompte d'indemnité de conseil pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an ;

- **DÉCIDE** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté Interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame DA COSTA Brigitte ;

- **DÉCIDE** que l'imputation budgétaire sera l'article 6225.

**MAIRIE DE COURSON-MONTELOUP**

Place des Tilleuls

(91680)

☎ 01 64 58 90 01 📠 01 64 58 81 58

✉ [monteloup.mairie@wanadoo.fr](mailto:monteloup.mairie@wanadoo.fr)<http://www.courson-monteloup.fr>**DEPENSES INVESTISSEMENT**

Monsieur le Maire informe qu'en début d'exercice et jusqu'à l'adoption du budget primitif, le maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts à la section d'investissement de l'année précédente, hors emprunt, au budget de l'exercice précédent.

Une délibération en ce sens est nécessaire et doit être renouvelée chaque année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**AUTORISE** le Maire d'engager en 2012 les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts à la section d'investissement de l'année 2011, soit la somme de 391.665,88 €

**QUESTIONS DIVERSES****ECOLE**

Monsieur GUENNEC expose au Conseil Municipal que plusieurs incidents techniques sur le chantier de la nouvelle école se sont produits, ce qui entraîne un retard de livraison.

Ce sera donc après les vacances de février 2012 que les élèves de l'école Henry Peyret pourront s'installer dans leurs nouvelles classes.

**ASSAINISSEMENT LA RONCIERE**

L'adhésion au SIVOA étant totalement effective, les études vont pouvoir débuter concernant l'assainissement collectif de la Roncière.

**ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DES GRANDES BORNES**

Le projet d'enfouissement des lignes de la Rue des Grandes Bornes va être relancé. Monsieur Alain ARTORÉ expose au Conseil Municipal, qu'il a pris contact auprès de tous les intervenants ERDF- France TELECOM-Conseil Général, afin de relancer le dossier.

Les devis estimatifs établis il y a quelques années ont été actualisés, le coût du projet serait d'environ 500.000 €.

**PLU**

L'adhésion au PNR étant désormais effective et le SCOT ayant aussi été adopté, le POS de la commune de Courson Monteloup va pouvoir évoluer et se transformer en PLU.

Monsieur Alain ARTORÉ va prochainement lancer la consultation pour confier la mission d'assistance relative à l'élaboration du PLU.

**SAC'ADOS**

Cette année encore la municipalité souhaite s'inscrire pour participer au SAC'ADOS. Les projets présentés par les jeunes de la commune prouvent l'intérêt qu'ils portent à cette action.

La séance est levée à 22H30.